

COMMUNE DE LE TEIL (ARDECHE) : ETUDE DE FILIERES POUR LA VALORISATION DES BOUES PRODUITES PAR LA STATION

L'OBJECTIF PRINCIPAL DU TRAITEMENT DES BOUES EST DE CONDITIONNER LES BOUES RECUEILLIES SOUS UNE FORME COMPATIBLE AVEC LEUR DESTINATION. LES BOUES ETANT CONSIDEREES COMME UN DECHET LEUR ELIMINATION DOIT ETRE CONTROLEE. DIVERSES VOIES PEUVENT ETRE ENVISAGEES.

Auteurs du document : VALBE

Obtenir le document : [Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse](#)

Diffuseur des métadonnées : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Mots clés : STATION D'EPURATION, EPURATION DE L'EAU, BOUE RESIDUAIRE, BOUE, FILIERE DE TRAITEMENT, TRAITEMENT DE BOUE, EPANDAGE DE BOUE, EPANDAGE, AGRICULTURE, COMPOSTAGE DE BOUE, STABILISATION DE BOUE, SECHAGE THERMIQUE DE BOUE

Date : 2000

Type de ressource : Document

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : 00033814

Langue : Français

Droits d'utilisation : Domaine public

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/commune-de-le-teil-ardecche-etude-de-filieres-pour-la-valorisation-des-boues-produites-par-la-station0>

Evaluer cette notice: